



CHARLY VALLET FORMATION Agréé centre de formation



- Conduite accompagnée
- Permis B
- Permis B(E)
- Permis C poids lourd
- Permis C(E) super lourd



3 rue de la croix rouge
37210 ROCHECORBON

charly.vallet.formation@wanadoo.fr
02.47.29.06.93

CATALOGUE DE FORMATION 2026

SARL CHARLY VALLET FORMATION

3 rue de la croix rouge

37210 ROCHECORBON

02.47.29.06.93

Siret : 45299857800028

SIREN : 452998578 RCS de TOURS

Capital social : 7500,00€

N° TVA : FR41452998578

Agrément Préfecture : E1903700030

N° identification de centre de formation : 24370435737

Référencé QUALIOPF

Représenté par Mr VALLET CHARLY gérant

Indicateurs :

En 2025, sur le chiffre d'affaire nous avons formé

32 % de stagiaires en permis C (poids lourds)

27 % de stagiaires en Permis C(E)

7 % de stagiaires en Permis B(E)

24 % de stagiaires en Permis B

taux de réussite en permis B est DE 60 % au premier passage et une amélioration à 65 % en début 2026

INTITULE DE LA FORMATION : PERMIS C

Objectifs

La formation a comme finalité d'amener l'élève au niveau requis pour être un conducteur autonome

et sur, et de se présenter à l'examen du permis de conduire de la catégorie C (poids lourd isolé de plus de 7T5) et conduire en toute sécurité.

Niveau de connaissances préalables requis :

Pas de niveau d'étude demandé, juste être titulaire du permis B (voiture) en cours de validité et être

âgé de 21 ans minimum. L'obligation par médecin agréer de la préfecture des permis de conduire

d'un cerfa médical en cours de validité de moins de 2 ans pour la catégorie demandé.

Durée et lieu de formation

les cours théoriques se déroulent au centre CVF et les cours pratiques sont sur la piste louée au centre

AFTRAL zi la coudrière 37210 PARCAY MESLAY

70 heures de formation sont prévues initialement avec la possibilité si besoin d'augmentation de la durée de la formation avec un coût supplémentaire.

Les cours sont en présentiels de 08 h00 à 12 h00 et de 14 h00 à 17 h00 en salle la possibilité d'accueillir 19 élèves et 4 en véhicule.

Tarif

2666.67 € HT TVA 20 % soit 533.33 € pour un montant total de 3200.00 € TTC

soit 38.10 € HT /heure et / stagiaire

*Coût supplémentaire de 60,00 € TTC /heure

Moyens techniques et outils mis à disposition

Salle de cours avec informatique pour accéder au site pour les cours théoriques du code

de la route et fiches écrites et orales.

Véhicule récent équipés de double commandes ainsi que le matériel nécessaire pour la

pédagogie. Une piste est louée pour la pratique hors et en circulation.

Le tout correspondant aux exigences du PNF programme national de formation.

Moyens et méthodes pédagogiques

Les cours sont en présentiel accompagnés d'un moniteur diplômé d'état et en cours de validité.

La théorie est dispensée en ligne ou par documents (livret d'apprentissage, fiches écrites et orales).

La pratique se réalise par l'acquisition de vérifications de sécurité et de maniabilité (manœuvres sur véhicule équipé de doubles commandes), ainsi qu'en circulation.

Les contenus pédagogiques répondent au PNF.

Moyens d'évaluation des acquis mis en œuvre

Au début de la formation une évaluation est réalisée afin de déterminer le nombre d'heures

prévisionnel avec si besoin dépassement du forfait.

Pendant la formation la progression est évaluée suivant les objectifs des programmes du PNF

A l'issue un inspecteur du permis de conduire évalue dans un premier temps hors circulation, puis

après la validation du plateau et un délai minimum de 48 h00 évalue la conduite sur route ce qui

permet de le valider par un CEPC (permis de conduire).

Contenu

70 h00 de formation

Formation théorique : Cours théorique de sécurité et de mécanique 10H00

Fiches écrites et orales obligatoire pour l'examen 10H00

Formation Pratique : Hors circulation 30H00

En circulation 20H00

* pour le code de la route prévoir 35 h00 de formations supplémentaire

*Le tout en répondant aux objectifs conformément au PNF

INTITULE DE LA FORMATION : PERMIS C(E)

Objectifs

La formation a comme finalité d'amener l'élève au niveau requis pour être un conducteur autonome et sûr, et de se présenter à l'examen du permis de conduire de la catégorie CE (poids lourd attelé de plus de 7T5) et conduire en toute sécurité.

Niveau de connaissances préalables requis :

Pas de niveau d'étude demandé, juste être titulaire du permis B (voiture)

et C (poids lourd) en cours

de validité et être âgé de 21 ans minimum . L'obligation par médecin agréé de la préfecture des permis de conduire d'un cerfa médical en cours de validité de moins de 2 ans pour la catégorie demandée.

Durée et lieu de formation

les cours théoriques se déroulent au centre CVF et les cours pratiques sont sur la

piste louée au centre AFTRAL zI la coudrière 37210 PARCAY MESLAY

105 heures de formation sont prévues initialement avec la possibilité si besoin d'augmentation de la

durée de la formation avec un coût supplémentaire de 60,00 € TTC /heure.

Les cours sont en présentiel de 08 h00 à 12 h00 et de 14 h00 à 17 h00

en salle la possibilité d'accueillir 19 élèves et 4 en véhicule.

Tarif

2666.67 € HT TVA 20 % soit 533.33 € pour un montant total de 3200.00 € TTC

soit 25,39 € HT /heure et / stagiaire

*Coût supplémentaire de 60,00 € TTC /heure

Moyens techniques et outils mis à disposition

Salle de cours avec informatique pour accéder au site pour les cours théoriques du code de la route et fiches écrites et orales.

Véhicule récent équipé de double commandes ainsi que le matériel nécessaire pour la pédagogie. Une piste est louée pour la pratique hors et en circulation.

Le tout correspondant aux exigences du PNF programme national de formation.

Moyens et méthodes pédagogiques

Les cours sont en présentiel accompagnés d'un moniteur diplômé d'état et en cours de validité.

La théorie est dispensé en ligne ou par documents (livret d'apprentissage, fiches écrites et orales).

La pratique se réalise par l'acquisition de vérifications de sécurité et de maniabilité (manœuvres sur véhicule équipé de doubles commandes), ainsi qu'en circulation.

Les contenus pédagogiques répondent au PNF.

Moyens d'évaluation des acquis mis en œuvre

Au début de la formation une évaluation est réalisée afin de déterminer le nombre d'heures

prévisionnel avec si besoin dépassement du forfait.

Pendant la formation la progression est évaluée suivant les objectifs des programmes du PNF

A l'issue un inspecteur du permis de conduire évalue dans un premier temps hors circulation, puis

après la validation du plateau et un délai minimum de 48 h00 évalue la conduite sur route ce qui

permet de le valider par un CEPC (permis de conduire).

contenu

105 h00 de formation

Formation théorique : Cours théorique de sécurité et de mécanique 15H00

Fiches écrites et orales obligatoire pour l'examen 10H00

Formation Pratique : Hors circulation 45H00

En circulation 35H00

* pour le code de la route prévoir 35 h00 de formations supplémentaire

*Le tout en répondant aux objectifs conformément au PNF

INTITULE DE LA FORMATION : FIMO

Objectifs

Permettre au conducteur

De se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.

D'appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la

sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

Niveau de connaissances préalables requis :

Tout conducteur, âgé de 21 ans minimum et titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou CE

en cours de validité.

Aucune autre exigence n'est demandée.

Durée et lieu de formation

Durée de 140 h00 de formation, de 08 h00 à 12 h00 et de 14 h00 à 17 h00, et un maximum de 16 stagiaires.

Cours dispensés en sous traitance avec et au centre
AFTRAL zi la coudrière 37210 PARCAY MESLAY

Tarif

2166,67 € HT TVA 20 % soit 433,33 € Total de 2600,00 € TTC
soit 15,48 € HT /heure et / stagiaire. Tarifs qui peuvent évolués selon l'AFTRAL

Moyens techniques et outils mis à disposition

Salle de cours avec informatique pour accéder au sites et divers documents spécifiques informatisés.

Des moyens matériels performants et innovants (boites de vitesses automatique, simulateur,...).

Véhicule récent équipés de double commandes ainsi que le matériel nécessaire pour la pédagogie.

Supports informatiques et documentations papiers.

Moyens et méthodes pédagogiques

Les cours sont dispensés en présentiel.

Alternance de séances de face à face, simulation, ludo-pédagogie, études de cas.

Moyens d'évaluation des acquis mis en œuvre

Évaluation en cours de formation sous forme de mise en situation, étude de cas.
finale sanctionnée par le passage d'un examen.

Contenu

7 séquences dont

séquence 1 identifié les objectifs de la formation 1 h00

séquence 2 mettre en œuvre une conduite rationnelle 65 h00
axée sur les règles de sécurité

séquence 3 appliquer la réglementation du transport 28 h00
routier de marchandises

séquence 4 mettre en œuvre les règles relatives à la santé, 28 h00
la sécurité routière, la sécurité environnementale

séquence 5 adopter des comportements contribuant à la valorisation 14 h00
de l'image de la marque et au développement de la qualité de service
de l'entreprise

séquence 6 évalué les acquis de la formation 4 h00

séquence 7 bilan et synthèse de la formation

INTITULE DE LA FORMATION : PERMIS B

Objectifs

La formation a comme finalité d'amener l'élève au niveau requis pour être un conducteur autonome et sur, et de se présenter à l'examen du permis de conduire de la catégorie B (voiture) et conduire en toute sécurité.

Niveau de connaissances préalables requis :

Pas de niveau d'étude demandé, juste éventuellement si handicap une visite médicale par médecin

agréer des services de la préfecture du permis de conduire .

Durée et lieu de formation

Un forfait comprenant la formation pour le code de la route et après évaluation prévisionnelle avec

un minimum de 20 h00 de conduites est proposé, seul les examens sont à rajouter en temps et financièrement.

En salle 19 candidats maximum, et 1 en véhicule avec la possibilité de regrouper 4 élève

pour la théorie de la conduite sur véhicule ou simulateur avec une durée de 5 h00.

Tarif

Tarif total pour le forfait complet avec 20 h00 de conduites minimum

soit 1329,17 € HT TVA 20 % 265,83 € soit au total 1595,00 € TTC

reste à charge le coût de la présentation à l'examen du code de la route de 30 € à régler directement

aux centres d'examens.

Le premier accompagnement à l'examen du permis de conduire est compris dans le forfait et un

montant de 65 €TTC est demandé pour tout autre accompagnement.

Heure supplémentaire à l'unité de 65,00 € TTC

Moyens techniques et outils mis à disposition

Salle de cours avec informatique pour accéder au site pour les cours théorique du code

de la route

Véhicule récent équipés de double commandes ainsi que le matériel nécessaire pour la

formation

Le tout correspondant aux exigences du PNF programme national de formation.

Moyens et méthodes pédagogiques

Les cours sont en présentiel accompagnés d'un moniteur diplômé d'état et en cours de validité.

La théorie est dispensé en ligne ou par documents (livret d'apprentissage, fiches écrites et orales).
La pratique se réalise par l'acquisition de vérifications de sécurité et de maniabilité (manœuvres sur véhicule équipé de doubles commandes), ainsi qu'en circulation.
Moyens d'évaluation des acquis mis en œuvre
Au début de la formation une évaluation est réalisée afin de déterminer le nombre d'heures prévisionnel avec si besoin dépassement du forfait.
Pendant la formation la progression est évaluée suivant les objectifs des programmes du PNF
A l'issue un inspecteur du permis de conduire évalue et avec un délai minimum de 48 h00 entre chaque examens la conduite sur route ce qui permet de le valider par un CEPC (permis de conduire).

Contenu

Suivant le programme national de formation PNF le contenu de la formation se déroule dans un premier temps à l'apprentissage du code de la route les durées varient suivant la progression de chaque élève, quand à la pratique se répartissent 4 objectifs et des sous objectifs se réalisent avec un minimum de 20 h00 de conduites avec la possibilité d'évoluer également au rythme de chaque élève, seuls les heures et accompagnements aux examens supplémentaires seront facturés au tarif en vigueur.

INTITULE DE LA FORMATION : PERMIS B(E)

Objectifs

La formation a comme finalité d'amener l'élève au niveau requis pour être un conducteur autonome et sur, et de se présenter à l'examen du permis de conduire de la catégorie BE (remorque attelée à une voiture) et conduire en toute sécurité.

Niveau de connaissances préalables requis :
Pas de niveau d'étude demandé, juste être titulaire du permis B (voiture) en cours de validité.

Durée et lieu de formation

les cours théoriques se déroulent au centre CVF et les cours pratiques sont sur la piste louée au centre AFTRAL z.i. la coudrière 37210 PARCAY MESLAY
35 heures de formation sont prévues initialement avec la possibilité si besoin d'augmentation de la durée de la formation avec un coût supplémentaire.
Les cours sont en présentiel de 08 h00 à 12 h00 et de 14 h00 à 17 h00 en salle la possibilité d'accueillir 19 élèves et 4 en véhicule.

Tarif

Pour un montant de 833.33 € HT TVA 20 % 166,67 € soit 1000,00 € TTC
soit 23,81 € HT /heure /élèves

reste à charge le coût de la présentation à l'examen du code de la route de 30 €
à régler directement aux centres d'examens.

Moyens techniques et outils mis à disposition

Salle de cours avec informatique pour accéder au site pour les cours théoriques du code

de la route et fiches écrites et orales.
Véhicule récent équipé de double commandes ainsi que le matériel nécessaire pour la pédagogie. Une piste est louée pour la pratique hors et en circulation. Le tout correspondant aux exigences du PNF programme national de formation.

Moyens et méthodes pédagogiques

Les cours sont en présentiel accompagnés d'un moniteur diplômé d'état et en cours de validité.

La théorie est dispensée en ligne ou par documents (livret d'apprentissage, fiches écrites et orales).

La pratique se réalise par l'acquisition de vérifications de sécurité et de maniabilité (manœuvres sur

véhicule équipé de doubles commandes), ainsi qu'en circulation

Moyens d'évaluation des acquis mis en œuvre

Au début de la formation une évaluation est réalisée afin de déterminer le nombre d'heures

prévisionnel avec si besoin dépassement du forfait.

Pendant la formation la progression est évaluée suivant les objectifs des programmes du PNF

A l'issue un inspecteur du permis de conduire évalue dans un premier temps hors circulation, la validation du plateau puis après réussite évalue la conduite sur route ce qui

permet de le valider par un CEPC (permis de conduire).

CONTENU

Suivant le programme national de formation PNF le contenu de la formation se déroule dans un premier temps à l'apprentissage du code de la route les durées varient suivant la progression de chaque élève, quand à la pratique se répartissent 4 objectifs et des sous objectifs se réalisent avec un minimum de 35 h00 de conduites hors circulation et en circulation avec fiches orales puis toujours la possibilité d'évoluer également au rythme de chaque élève, seuls les heures et accompagnements aux examens supplémentaires seront facturés au tarif en vigueur.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Contact :

Afin d'obtenir des renseignements sur nos formations, merci de contacter

Mr Charly VALLET

- 02/47/29/06/93 - charly.vallet.formation@wanadoo.fr

Modalités d'inscription et délais d'accès à notre formation :

Afin de vous inscrire à une de nos formations, merci de contacter entre 60 jours à 30 jours

avant le début souhaité de la formation pour obtenir votre dossier d'inscription.

Pour les permis Poids Lourds, être âgé au minimum de 21 ans, une visite médicale est

obligatoire par un médecin agréé par la préfecture et nous remplissons un dossier de

demande de permis sur ANTS.gouv.fr

En cas de financement de la formation, un accord du financeur doit nous être parvenu

avec le début de la formation.

Modalités de financement

- Mon Compte Formation :
- Votre entreprise avec son budget OPCO
- Financement personnel
- Pôle Emploi
- Conseil Régional Centre Val-de-Loire

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour

objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Il est tout à fait possible pour une personne en situation de handicap de passer son permis de conduire ou de continuer une activité de conduite grâce à certains aménagements des épreuves de l'examen et des véhicules utilisés et de bénéficier d'aide à son financement.

A ce jour, nos véhicules ne sont pas aménagés pour les personnes à mobilités réduites, n'hésitez pas à nous demander la liste des partenaires afin que nous vous réorienter.

Toutes les personnes qui souhaitent conduire ont cependant la responsabilité de s'assurer qu'elles sont aptes à la conduite. Avant de s'inscrire à l'examen, les individus concernés par une pathologie invalidante doivent avoir été reconnus aptes par un médecin agréé par la préfecture.

Pour plus de détail, consulter ces liens :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2842>

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/pedagogie-lie-l'usager/personnes-en-situation-de-handicap/la-conduite-pour-les-personnes-en>

La réglementation :

Le candidat peut se présenter aux épreuves du permis :

- ☐ s'il a l'âge requis pour la catégorie de permis qu'il souhaite passer,
- ☐ et s'il a été reconnu apte par un médecin agréé par le préfet de son département de résidence.

Les épreuves sont aménagées en fonction du type de handicap.

Si vous êtes sourd ou malentendant

- ☐ Des sessions spécialisées sont prévues au moins 2 fois par an pour passer les épreuves de l'examen du permis de conduire.

- ☐ Un interprète en langue des signes peut vous assister.

- ☐ Vous pouvez aussi bénéficier d'un dispositif de communication adapté de votre choix.

- ☐ L'épreuve théorique (code) dure 1h30.

- ☐ Un temps supplémentaire peut être accordé lors de l'épreuve pratique en cas de difficultés pour communiquer.

Si vous avez un handicap physique (mobilité réduite)

Lors de l'épreuve pratique, vous pouvez être assisté par un expert ou un accompagnateur.

L'inspecteur peut vous proposer de commencer l'examen par les questions et les vérifications

techniques portant sur l'extérieur du véhicule.

Un temps supplémentaire peut vous être accordé en cas de difficultés de mobilité.

Si un véhicule à double commande adapté aux personnes handicapées est utilisé, il doit remplir les

conditions suivantes :

- ☑ Avoir été mis en circulation depuis 10 ans maximum, sauf exception
- ☑ Avoir des équipements spécifiques : double-commande de freinage, rétroviseurs supplémentaires à l'extérieur et à l'intérieur si le véhicule le permet, double-commande de direction (volant)

Si vous êtes dysphasique, dyslexique ou dyspraxique

Vous pouvez passer le code dans des séances spécifiques à condition de fournir l'un des 3

justificatifs suivants :

- ☑ Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou reconnaissance de handicap

obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un

diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie

- ☑ Reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale pour

troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition

de la coordination

- ☑ Certificat médical délivré depuis moins de 6 mois attestant d'un trouble spécifique du

langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un

aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale

Durée de validité du permis de conduire.

Le permis est délivré sur avis médical favorable.

Le médecin prescrit une durée de validité en fonction du handicap.

Si le handicap n'est pas stabilisé, la durée de validité du permis est limitée.

Vous devez de nouveau

passer une visite médicale à la fin de cette durée.

Si le handicap est stabilisé, la durée de validité du permis peut être permanente.

Financement en cas de situation de handicap

La prestation de compensation du handicap (PCH) peut financer en partie les leçons de conduite.

Si le permis de conduire est nécessaire pour votre projet professionnel, vous pouvez demander une

aide financière aux organismes suivants : Agefiph, Fonds pour l'insertion des personnes

handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ou CDAPH de votre département.